



# Pegc

# Nancy/Metz



**BULLETIN TRIMESTRIEL n° 45 - juin 2013**

L'année scolaire se termine ... Les nombreux chantiers mis en place par le gouvernement sont loin d'être achevés et la rentrée 2013 s'annonce en demi-teinte.

La circulaire de rentrée ne marque pas la rupture attendue. Elle n'est qu'une circulaire de transition ; le « chantier collège » et toutes ses déclinaisons (objectifs, organisation générale, éducation prioritaire, décrochage ...) n'ayant débuté qu'au printemps.

Il nous faudra donc encore attendre alors que notre impatience est grande et les quelques mesures déjà prises (abrogation de l'évaluation des enseignants et de la journée de carence, arrêt des suppressions de postes, possibilité de départ à la retraite à 60 ans pour carrières longues ...) nous semblent parfois dérisoires tant la casse de notre école a été importante ces dernières années.

Les enseignants et les personnels sont plus que jamais demandeurs de réformes mais à condition qu'elles ne se fassent pas sans eux. Le SNUipp-FSU continue d'être à leur côté pour que la loi sur la refondation de l'école aille plus loin, beaucoup plus loin, qu'elle soit porteuse de l'ambition de la réussite de tous les élèves et qu'elle donne les moyens nécessaires à notre système éducatif.

Parce ce que tout n'est pas terminé, qu'une loi n'est rien sans décrets d'application, n'attendez pas la rentrée pour nous rejoindre et faire entendre votre parole, rejoignez-nous, rejoignez le SNUipp-FSU.

**Pas de syndicat sans syndiqué(e)s !**

**Bonnes vacances à toutes et à tous !**

Elisabeth ROUET  
Secrétaire académique SNUipp Nancy/Metz

**PERMANENCE  
ACADEMIQUE  
DES PEGC :**

le jeudi  
SNUIPP Nancy/Metz  
3 rue Gambetta  
BP 20468  
57 008 Metz cedex 01  
Téléphone : 03 87 63 68 28  
06 80 63 36 30  
E-mail : [snu57@snuipp.fr](mailto:snu57@snuipp.fr)  
[e.rouet@orange.fr](mailto:e.rouet@orange.fr)

**Sommaire**

P1 Edito  
P2 P3 CAPA  
P4 Métier

Pour tout conseil et aide mais aussi pour être gracieusement destinataire de la lettre électronique du SNUipp spéciale PEGC : SNUippINFO (actualité, corpo...) envoyez un mail à : [e.rouet@orange.fr](mailto:e.rouet@orange.fr)



**Bonnes vacances  
à toutes et à tous !**



**La deuxième CAPA de l'année s'est réunie le 4 juin 2013. A l'ordre du jour : les postes adaptés, le mouvement intra-académique, la notation administrative, les promotions de grade à la hors classe et à la classe exceptionnelle.**

**Les élus SNUipp-FSU ont fait une déclaration liminaire (Voir ci-dessous)**

## **Déclaration des Élu(e)s SNUipp, SNES, SNEP / FSU**

Madame la Rectrice,

Entre 1965 et 1975, 2345 collèges sont construits, soit environ 2 tous les 3 jours.

Afin d'assurer les enseignements, le Ministère a dû recourir aux recrutements d'enseignants et a créé le statut des PEGC et le centre de formation des PEGC en 1969.

La fin des recrutements est décrétée en avril 1986 puis la mise en extinction des corps en 2003.

Les PEGC ont donc largement contribué à la nécessaire massification du collège. Ils ont construit le collège unique. Afin d'assurer une égalité d'évolution des carrières à travail égal avec le corps des certifiés, le ministère a créé en 1989 la Hors-Classe (équivalent au 11<sup>ème</sup> échelon des certifiés) et en 1993 la Classe Exceptionnelle.

Aujourd'hui, il est clair que l'engagement ministériel « d'accorder aux collègues des perspectives de carrière identiques à celles des certifiés » annoncé par la DPE en mars 1993 à l'ensemble des collègues n'est toujours pas respecté. L'objectif de l'extinction de la classe normale en 2004 et de la hors classe annoncée pour 2009 n'est pas atteint.

C'est pourquoi, afin d'assurer l'équité entre les académies et parce que l'inscription au tableau d'avancement des promotions de grade revêt un caractère annuel, nous vous demandons, Madame la Rectrice, de ne pas systématiser le maintien de vos avis défavorables et d'examiner avec bienveillance, au vu de l'ensemble de leur carrière, comme le stipule la note de service n°2012-190 du 12-12-2012, la situation des personnels qui se sont vus opposer un avis défavorable par un Chef d'Établissement et/ou un Inspecteur Pédagogique Régional.

Les élus SNUipp/SNES/SNEP-FSU vous demandent, Madame la Rectrice, de bien vouloir transmettre notre courrier à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale.

## **NOTE ADMINISTRATIVE**

Aucune contestation ni demande de révision de note.

## **POSTES ADAPTES :**

Les postes adaptés, de courte ou de longue durée sont réservés aux collègues rencontrant momentanément des difficultés pour assurer pleinement leur service. Ils leur permettent de stabiliser leur situation personnelle avant la reprise de leur activité ou une reconversion.

Cette année, il n'y a aucune première demande et deux collègues ont demandé leur maintien sur poste :

une a été acceptée, la deuxième ne l'a pas été, le collègue concerné ayant atteint l'âge légal de départ en retraite.

Les supports pour les postes adaptés accordés à notre académie concernent tous les enseignants de l'académie : premier degré et second degré (Agrégés, certifiés, PLP, PEGC).

Ils sont de façon récurrente insuffisants et ne permettent pas de répondre au besoin des collègues en difficulté.

Le SNUipp-FSU qui siège dans les groupes de travail intervient régulièrement pour dénoncer cette situation.

## **Postes de collègues en situation de Congé de Longue Durée :**

Tout collègue en position de CLD perd réglementairement son poste au bout d'un an. Néanmoins, dans notre académie, la situation de chaque collègue est examinée attentivement en CAPA et le poste est maintenu une ou plusieurs années suivant les circonstances

## **MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE**

Quatre collègues ont demandé à muter cette année. Deux d'entre eux n'ont pas obtenu satisfaction ; aucun poste ne correspondant à leur demande très précise. La situation des deux autres collègues étant particulière, et en l'absence de postes disponibles conformes à leurs vœux, l'administration, suite à notre intervention, s'est engagée à faire tout son possible pour trouver une affectation répondant au mieux aux souhaits de ces collègues.

### **Rappels :**

**Il est important pour les collègues qui souhaitent faire une demande de mutation de se faire connaître en amont du mouvement par l'intermédiaire de la préinscription mise en place par l'administration à la demande du SNUipp-FSU.**

**Il est également important d'en informer le secrétariat académique (par mail : [e.rouet@snuipp.fr](mailto:e.rouet@snuipp.fr) ou par tel : 06 80 63 36 30) pour que les élus SNUipp-FSU qui siègent dans les différentes instances puissent alerter l'administration sur votre situation et répondre au mieux à vos souhaits.**



En CAPA, les élus SNUipp/FSU sont soucieux de défendre l'intérêt de tous les PEGC.

## PROMOTIONS DE GRADE : CLASSE EXCEPTIONNELLE

Pour la cinquième année consécutive, le ministère a maintenu le ratio des promotions pour l'accès à la classe exceptionnelle à 42 %. Cette décision n'est pas acceptable pour des collègues qui sont tous en fin de carrière et qui vont partir à la retraite sans pouvoir atteindre l'indice terminal 783.

En CAPA, nous avons dénoncé une fois de plus l'utilisation du barème basé sur le mérite et la valeur professionnelle, source de nombreuses injustices.

Cette année, seulement 6 PEGC sont à la hors classe et nous avons 3 possibilités de promotions. Soucieux de défendre tous les collègues, nous avons demandé que la situation de chaque promouvable soit examinée attentivement.

Seuls 3 collègues n'ont, à ce jour, pu accéder à la classe exceptionnelle alors que l'augmentation significative du ratio dès cette année aurait permis d'éteindre la hors classe dans notre académie !

(cf bulletin 69 « Les PEGC le collège » : Audience PEGC au ministère)

## Rappels déroulement de carrière

### Hors Classe

Echelons	Indices	Durée
6	658	-
5	612	3 ans
4	539	3 ans
3	510	3 ans
2	481	3 ans
1	457	2 ans

### Classe Exceptionnelle

Echelons	Indices	Durée
5	783	-
4	741	4 ans
3	695	4 ans
2	664	3 ans 6 mois
1	612	3 ans

## Accès à la cl. exceptionnelle septembre 2013

### Avis et notations chefs d'établissement

Note	Nbre de PEGC	EXCEP.	TRES SATIS.	SATIS.	DEF.
20	4	1	2	1	0
19,91	1		1		0
19,8	1				1
Total	6	1	3	1	1
%		16,66	50	16,66	16,66

## Accès à la cl. exceptionnelle septembre 2013

### Avis et notations IPR / disciplines

Disciplines	Nbre de PEGC	Note péd. Moy/ discipline	EXCEP.	TRES SATIS.	SATIS.	DEF.
Let./Educ.Mus.	1	16	1			
Math./Phys.	1	14				1
Technologie	4	14,35	2			2
Totaux	6		3	0	0	3
%			50	0	0	50

Les collègues promouvables cette année l'étaient déjà en 2012. Au regard du tableau d'avancement de l'année dernière, on constate que les avis des chefs d'établissement n'ont pas changé et que la moitié des collègues bénéficient d'un avis très satisfaisant. Concernant les avis des IPR, on note une certaine évolution pour les collègues qui jusqu'alors avaient un avis très satisfaisant et qui ont aujourd'hui un avis exceptionnel. Les avis étant traduits en points pour le barème, ils ont une grande importance. La non évolution des avis des chefs d'établissement cette année est une injustice supplémentaire dans cette évaluation au mérite.

**Le 22 mai dernier, la cour des comptes a publié un rapport sur l'éducation. Le titre est éloquent : « Gérer les enseignants autrement ». Faisant l'inventaire de toutes les dépenses que représente la transmission de savoirs et de savoir faire, elle critique avec force la gestion des enseignants qu'elle juge inefficace et couteuse. Elle estime qu'il est possible d'effectuer d'importantes économies en annualisant le service des enseignants, en renforçant l'autonomie des chefs d'établissement ...**

**Pour le SNUipp-FSU, si des améliorations concernant la gestion des enseignants sont indispensables, cela doit se faire sur des principes de transparence, d'équité et de travail en équipe et non pas sur une logique managériale de mise en concurrence des enseignants.**

<http://www.snuipp.fr/Comptes-et-mecomptes-de-la-Cour>

Communiqué de presse FSU

## Cour des comptes : un rapport à la sauce Chatel !



S'exprimant sur l'ensemble des questions de gestion des enseignants, la cour des comptes vient de publier un rapport prônant « une réforme d'ensemble ».

Dans la droite ligne des orientations les plus libérales du précédent gouvernement, les analyses et recettes prônées par les rapporteurs ne font que réactiver d'anciennes préconisations.

Ignorant les évolutions du système éducatif, les gains obtenus dans la qualification des jeunes, le rapport fait fi de l'impact des taux d'encadrement. Comment en effet croire qu'on peut contribuer efficacement à lutter contre les difficultés de

nombre d'élèves sans diversifier les situations d'apprentissage, que travailler avec 35 ou 15 élèves est indifférent ?

Méconnaissant volontairement les réalités, le rapport préconise une affectation et une définition du temps de travail des enseignants par les directeurs d'école et les chefs d'établissement, ce qui ouvrirait la porte au clientélisme et ne ferait qu'aggraver les inégalités entre territoires et établissements. Au lieu de s'intéresser à la question de la formation des enseignants afin de travailler à la réussite de tous les élèves, le rapport préconise une gestion opposant les enseignants entre eux et entérinant l'idée d'objectifs différents selon les élèves et les territoires scolaires.

Quant à la mise en concurrence des personnels procédant de l'individualisation des rémunérations, chacun voit bien en quoi elle est antinomique avec le travail collectif.

Que cherche la cour des comptes ? Justifier les 80 000 emplois supprimés les 5 dernières années, remettre en cause les 60000 créations de postes prévues ?? Le véritable enjeu pour le système éducatif français consiste à lutter contre le poids des inégalités sociales sur les parcours scolaires, assurer à tous une culture commune. Cela ne se fera pas à coups d'injonctions, contre les personnels, ni par des techniques de gestion indifférentes aux réalités des métiers. C'est en recréant de la mixité sociale, en faisant évoluer contenus d'enseignement et pratiques, en améliorant la formation que l'on pourra relever ces défis.

S'il est indispensable d'améliorer la gestion des enseignants, ceci doit se faire selon des principes de transparence, d'équité, de travail collectif et non avec une logique managériale de mise en concurrence. Ce document relève plus, dans sa démarche et dans ses conclusions, d'une expression d'un club politique que d'une institution française de République.

Les Lilas, le 22 mai 2013

## Demande d'adhésion 2012/2013 au SNUipp Nancy/Metz

*Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et PEGC*



**SNUipp**

Nom.....Prénom.....  
Adresse personnelle.....  
Mail : .....Téléphone : .....  
Collège d'exercice.....Département : .....

**Bulletin à retourner à : SNUipp Nancy/Metz 3 rue Gambetta BP 20468 - 57008 Metz cedex 01**